PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 novembre 2026, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Patrick HOVINGTON
	Jean-Marcel VOYER
Mmes les conseillères	Jessica VIGNEAULT-CHIASSON
	Josée CAISSY
M. le conseiller	Tommy TAVARES

formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse Danielle BEAUPRÉ agissant comme présidente d'assemblée.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
Mme la greffière	Me Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 6 **JOURNALISTE: 0**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Danielle BEAUPRÉ, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2026-11-398 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 novembre 2026, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-399 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2026 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-400 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2026**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2026 tenue à 12 h 15 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par Mme la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2026 tenue à 12 h 15 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-401 **RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 19 octobre 2026 : décisions CP-1026-475 à CP-1026-487 inclusivement;
- 26 octobre 2026 : décisions CP-1026-488 à CP-1026-498 inclusivement;
- 2 novembre 2026 : décisions CP-1126-499 à CP-1126-513 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-402 **AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDES CIBLÉES POUR L'ADAPTATION DE POINTE-AUX-ANGLAIS À L'ÉROSION ET LA SUBMERSION CÔTIÈRES – PROJET N° VPC-STP-SP-20250917-01 – WSP CANADA INC. – FACTURE N° 20359497**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 86 323,79 $, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 8 632,38 $, taxes en sus, à l'entreprise WSP CANADA INC., en paiement pour le contrat de services professionnels visant la réalisation d'études ciblées pour l'adaptation de Pointe-aux-Anglais à l'érosion et la submersion côtières, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SP-20250917-01, le tout conformément à la facture n° 20359497 datée du 9 mars 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-11-403 **AUTORISATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT N° 6 – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI – INTER-PROJET CONSTRUCTION (9099-3593 QUÉBEC INC.) – FACTURE N° 5217**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 462 415,57 $, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 46 241,56 $, taxes en sus, à l'entreprise INTER-PROJET CONSTRUCTION (9099-3593 QUÉBEC INC.), en paiement du certificat n° 6 du contrat de l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-Théâtre Graffiti, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-TC-20251008-01, le tout conformément à la facture numéro 5217, datée du 17 septembre 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 2 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-404 **AUTORISATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT N° 7 – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI – INTER-PROJET CONSTRUCTION (9099-3593 QUÉBEC INC.) – FACTURE N° 5231**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 590 453,60 $, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 59 045,36 $, taxes en sus, à l'entreprise INTER-PROJET CONSTRUCTION (9099-3593 QUÉBEC INC.), en paiement du certificat n° 7 du contrat de l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-Théâtre Graffiti, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-TC-20251008-01, le tout conformément à la facture numéro 5231, datée du 9 octobre 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 13 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-405 **AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DE CONCEPTION DE LA RECHARGE DE GRAVIER/GALET DANS LE CADRE DU PROJET DE STABILISATION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS – LASALLE NHC INC. – FACTURE N° 3870**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 22 715 $, taxes en sus, à l'entreprise LASALLE NHC INC., en paiement pour le contrat de services professionnels visant la mise à jour des paramètres de conception de la recharge de gravier/galet dans le cadre du projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois, faisant l'objet de la résolution n° 2023-10-331, le tout conformément à la facture n° 3870, datée du 30 septembre 2026 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 14 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

2026-11-406 **ANNULATION – FACTURE N° 5FD005259 – UTILISATION DES PLATEAUX SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS – CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI (CELA)**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'annuler la facture n° 5FD005259, datée du 25 juin 2025, pour l'utilisation des plateaux sportifs et récréatifs au cours de l'année scolaire 2024-2025 par le Centre éducatif L'Abri (CELA).

M. le conseiller Jean-Marcel VOYER et Mme la conseillère Josée CAISSY s'abstiennent de participer aux débats et à la décision entourant ce point, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2026-11-407 **AUTORISATION – TENUE D'UN PONT PAYANT – SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE PORT-CARTIER – 4 JUIN 2027**

Il est proposé par Mme la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D'autoriser la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE PORT-CARTIER à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le 4 juin 2027, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds pour payer les soins de santé dont les animaux du refuge ont besoin, le tout conformément à la demande datée du 8 juin 2026;

QUE la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE PORT-CARTIER soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le Service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE demander à l'organisme de prévoir la remise d'un coupon à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-408 **AUTORISATION – TENUE DE LA 11^E^ ÉDITION DU DÉFILÉ DE NOËL – 14 NOVEMBRE 2026 – CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la tenue du défilé de Noël « D'un sapin à l'autre », le samedi 14 novembre 2026, le tout, conformément à la demande présentée à la Ville le 6 octobre 2026;

QUE la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier ainsi que le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

2026-11-409 **ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'UTILISATION DU LOGICIEL ICO INCENDIE – MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'accepter le projet d'Entente intermunicipale relative à l'implantation et à l'utilisation du Logiciel ICO Incendie, lequel valant comme si ici au long reproduit, soumis par la MRC de Sept-Rivières à la Ville de Port-Cartier;

D'autoriser la signature de ladite entente par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-410 **ABROGATION – RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-318, INTITULÉE « DÉROGATION MINEURE 2026-017 – 15, BOULEVARD DES ÎLES — LOT 6 698 650 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE 21 M) »**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D'abroger la résolution numéro 2026-08-318, intitulée « Dérogation mineure 2026-017 – 15, boulevard des Îles — Lot 6 698 650 du Cadastre du Québec (zone 21 M) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PR-26-01 (1) INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES SELON L'USAGE »

M. le conseiller Jean-Marcel VOYER donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151.

Ce règlement vise notamment à modifier l'article 11.1.8, au tableau 16 intitulé « Nombre de cases de stationnement requises selon l'usage », afin de faire passer le ratio de stationnement de 1,25 case par logement à 1 case par logement pour une habitation de neuf (9) logements et plus.

2026-11-411 **ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR-26-01 (1), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES SELON L'USAGE »**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement PR-26-01 (1) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON,
appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de règlement PR-26-01 (1), intitulé: « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant au nombre de cases de stationnement requises selon l'usage »;

DE fixer la date de l'assemblée publique de consultation tenue par la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci relativement au projet de règlement précité au 7 décembre à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier;

DE transmettre une copie du premier projet de règlement PR-26-01 (1), intitulé: « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant au nombre de cases de stationnement requises selon l'usage » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-412 **DEMANDE DE PERMIS ZONE PIIA 2026-018 – 15, BOULEVARD DES ÎLES**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter la demande de permis pour l'immeuble sis au 15, boulevard des Îles pour l'aménagement des cases de stationnement, à la condition que le nombre de cases de stationnement « visiteurs » soit maximisé en fonction de l'espace disponible sur le terrain, le tout selon la recommandation soumise par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à cet égard le 20 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-413 **DEMANDE DE PERMIS ZONE PIIA 2026-025 – 1, PLACE MCCORMICK**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'accepter la demande de permis pour l'immeuble sis au 1, place McCormick pour le changement de couleur du revêtement extérieur, le tout selon la recommandation soumise par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à cet égard le 20 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-414 **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES VISANT LA PRÉPARATION DE TERRAIN DANS LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE – NISHK CONSTRUCTION (9417-2061 QUÉBEC INC.)**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'offre reçue de NISHK CONSTRUCTION (9417-2061 Québec inc.) pour la fourniture de matériaux granulaires visant la préparation de terrain dans la zone industrialo-portuaire;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat à NISHK CONSTRUCTION (9417-2061 Québec inc.) pour la fourniture de matériaux granulaires visant la préparation de terrain dans la zone industrialo-portuaire, au montant de 24 705 $, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise en date du 1er octobre 2026 et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 20 octobre 2026;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-415

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT 1 – PROLONGATION – ENTENTE DE FINANCEMENT VISANT LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT DANS LA VILLE DE PORT-CARTIER – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Plan de mise en œuvre 2025-2030;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) dans le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS) peut offrir un soutien financier pour des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a signé une entente de soutien financier dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE les travaux ne sont pas terminés au terme de l'entente et que l'entièreté des sommes n'ont pas été dépensées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par Mme la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier demande au MSI de prolonger l'entente en convenant d'un avenant qui permettra de finaliser l'ensemble des travaux et

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

dépenser l'entièreté des sommes concernant la prévention et l'atténuation de risques liés aux feux de forêt;

QUE la mairesse et le directeur général soient mandatés pour signer tous les documents en lien avec ce projet, dont l'avenant à l'entente de financement avec le MSI visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la ville de Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-416 **AUTORISATION – AMÉNAGEMENT D'UNE HALTE-CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite maintenir sur son territoire le service essentiel de la halte-chaleur offert aux personnes en situation d'itinérance, en période hivernale;

CONSIDÉRANT la proposition de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER d'aménager la halte-chaleur dans un logement géré par cet organisme, situé au 22, rue des Bouleaux, pour une capacité d'accueil de 15 personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'expertise de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER en matière de logement et d'accompagnement auprès des personnes vulnérables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER à aménager une halte-chaleur sur son territoire, plus précisément dans un logement situé au 22, rue des Bouleaux, pour la période du 5 novembre 2026 au 15 mai 2027, de 20 h 00 à 8 h 00, dans le cadre de la situation d'itinérance à Port-Cartier;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier afin de les aviser de la situation et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires, le cas échéant;

DE transmettre une copie de la présente résolution au Service de sécurité incendie, de Port-Cartier, afin de les aviser de la situation et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires, le cas échéant.

DE transmettre une copie de la présente résolution au service ambulancier, de Port-Cartier, afin de les aviser de la situation et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-417 **DÉPÔT - ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2026**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par Mme la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatif entre le réel de l'exercice courant et précédent au 30 septembre 2026 de la VILLE DE PORT-CARTIER ;

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatif de l'exercice courant au 30 septembre 2026 et le budget de l'année en cours de la VILLE DE PORT-CARTIER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-418 **ADOPTION – POLITIQUE N° 1033 INTITULÉE « POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS »**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place des règles en matière de gestion des excédents afin d'en assurer l'utilisation optimale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D'adopter la politique administrative n° 1033, intitulée « Politique de gestion des excédents », telle que le tout apparaît aux documents déposés à la commission permanente du 2 novembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-419 **MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2026**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois d'octobre, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

BRISEBOIS, Jean-Sébastien	Pompier permanent	27-10-2026

TERMINAISON

BRISEBOIS, Jean-Sébastien	Préposé aux travaux publics	27-10-2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-420 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT LE 1ER DÉCEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

DE nommer Mme la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON pour agir à titre de mairesse suppléante de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1er décembre 2026 jusqu'au 31 janvier 2027;

D'autoriser la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de Mme la mairesse Danielle BEAUPRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-421 **AUTORISATION DE PAIEMENT – MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE VÉGÉTATION – GESTION DU COMBUSTIBLE FORESTIER – PROJET N° VPC-STP-ST-20260819-01 – HABITATIONS C3J INC. – FACTURE N° 6**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 53 965 $, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 5 396,50 $, taxes en sus, à l'entreprise HABITATIONS C3J INC., en paiement pour le contrat intitulé « Mesures d'atténuation des risques liés aux feux de végétation - Gestion du combustible forestier », faisant l'objet du projet n° VPC-STP-ST-20260819-01, le tout conformément à la facture n° 6 datée du 19 octobre 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-422 **AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20250326-01 – CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC. – FACTURE NO 26 3263**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 31 448,75 $, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 144,88 $, taxes en sus, à l'entreprise CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC. en paiement pour les services professionnels d'architecture visant l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-SPA-20250326-01, le tout conformément à la facture n° 26 3263 datée du 30 septembre 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 26 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-11-423 **AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60989863**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 35 023,10 $, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 502,31 $, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60989863, datée du 22 octobre 2026 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 26 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-424 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 9, RUE DOMINIQUE – ENTREPRISE MARC BILODEAU INC. – FACTURE N° 3111**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 10 775,26 $, taxes en sus, à ENTREPRISE MARC BILODEAU INC., en paiement pour le contrat de démolition du bâtiment sis au 9, rue Dominique, faisant l'objet de la résolution n° 2026-09-358, le tout conformément à la facture n° 3111 datée du 15 octobre 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 28 octobre 2026.

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-425 **MODIFICATION – RÉSOLUTION N° 2026-06-258, INTITULÉE « NOMINATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS – PÉRIODE DE JUIN 2026 À NOVEMBRE 2027 »**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

DE modifier la résolution n° 2026-06-258 intitulée « NOMINATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS – PÉRIODE DE JUIN 2026 À NOVEMBRE 2027 » afin d'ajouter le Comité consultatif jeunesse à M. le conseiller Jean-Marcel VOYER et Mme la conseillère Josée CAISSY.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

2026-11-426 **DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 $ POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2026**

Il est proposé par Mme la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 $ pour la période du 1er au 31 octobre 2026, totalisant 123 865,46 $ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2026-11-427 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 – CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)**

CONSIDÉRANT que le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Ville de Port-Cartier et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

2026-11-428 **AUTORISATION DE CONCLUSION ET SIGNATURE – BAIL À INTERVENIR AVEC VESTAS-TECHNOLOGIE ÉOLIENNE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à conclure un bail avec VESTAS-TECHNOLOGIE ÉOLIENNE CANADIENNE afin de louer une parcelle de terrain représentant une superficie totale de 980 mètres carrés et faisant partie du 5 762 388 du cadastre du Québec, le tout sans bâtiment et tel qu'illustré sur la carte qui sera annexée au susdit bail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec VESTAS-TECHNOLOGIE ÉOLIENNE CANADIENNE, selon le projet soumis pour la présente séance et sujet à toute modification jugée utile ou nécessaire par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-429 **RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – ACTUALISATION, ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SONORISATION POUR LE CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI – PROJET N° VPC-SLC-AB-20260722-01**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC., le contrat intitulé « Actualisation, acquisition et installation d'un système de sonorisation pour le Café-théâtre Graffiti », faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-AB-20260722-01, au montant de 102 203 $, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 6 novembre 2026;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-430 **MODIFICATION – RÉSOLUTION N° 2026-08-338, INTITULÉE : « PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC – SECOND PROJET DE CONSTRUCTION DE SOIXANTE (60) LOGEMENTS : CONTRIBUTION MUNICIPALE »**

Il est proposé par Mme la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

DE modifier la résolution n° 2026-08-338 adoptée lors de la séance du 31 août 2026, intitulée : PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC – SECOND PROJET DE CONSTRUCTION DE SOIXANTE (60) LOGEMENTS : CONTRIBUTION MUNICIPALE » afin de remplacer le paragraphe suivant :

« QUE le conseil municipal confirme la contribution municipale équivalant à 40 % de la subvention de base du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) laquelle prendra la forme suivante :

- Crédit de taxes sur une période de trente-cinq (35) ans;
- Don de terrain;
- Travaux d'infrastructures municipales jusqu'à concurrence de 100 000 $; »

Par :

« QUE le conseil municipal confirme la contribution municipale équivalant à 40 % de la subvention de base du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) laquelle prendra la forme suivante :

- Crédit de taxes sur une période de vingt-cinq (25) ans;
- Don de terrain;
- Travaux d'infrastructures municipales jusqu'à concurrence de 100 000 $;
- Une contribution monétaire d'un maximum de 1 250 000 $. »

M. le conseiller Tommy TAVARES enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

MME LA MAIRESSE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle souligne l'anniversaire d'entrée en poste du nouveau conseil. Elle remercie ses collègues conseillers de leur rigueur et de leur présence. Elle remercie également tous les gestionnaires.

Elle mentionne que la seconde partie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois se tiendra le 17 novembre. Les citoyens sont invités à déposer des mémoires, des commentaires écrits ou verbaux ou des images commentées. L'heure et l'endroit sont à déterminer et seront annoncés sous peu.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il invite les citoyens à la Cérémonie commémorative du jour du Souvenir le mercredi 11 novembre à 11 h 11 à la place McCormick.

Il fait un rappel concernant les inscriptions à la saison de ski de fond, le tarif préférentiel termine le 15 décembre.

M. LE CONSEILLER PATRICK HOVINGTON

Il souligne l'ouverture de la Halte-chaleur avec la bonification des services offerts. Le projet est un beau partenariat avec la Ville, l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER et le CENTRE

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

D'INTERVENTION LE ROND-POINT. Nous sommes la première Ville sur la Côte-Nord à avoir mis en place un endroit comme celui-ci.

M. LE CONSEILLER JEAN-MARCEL VOYER

Il invite les citoyens au Défilé de Noël qui se tiendra le samedi 14 novembre à 15 h 30. Le défilé est de retour à sa formule initiale d'un sapin à l'autre.

Il mentionne que le Tournoi Jouzi se tiendra du 19 au 22 novembre à l'aréna du Complexe récréatif et culturel.

MME LA CONSEILLÈRE JESSICA VIGNEAULT-CHIASSON

Elle invite les citoyens au prochain brunch du CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE le dimanche 15 novembre de 9 h à 11 h.

Elle souligne la belle participation des citoyens pour l'Halloween, plusieurs activités ont été organisées.

MME LA CONSEILLÈRE JOSÉE CAISSY

Elle mentionne la multitude d'activités offertes, Port-Cartier ça bouge! Il y a notamment une compétition de natation le 14 novembre, un bingo organisé par LE CERCLE DE FERMIÈRES PORT-CARTIER le 15 novembre ainsi que le Salon de la Côtière du 26 au 29 novembre.

Elle invite les citoyens à contribuer à la campagne de financement « Boites-repas de Noël » de VILLA PORT-CARTIER INC.

M. LE CONSEILLER TOMMY TAVARES

Il invite la population à encourager nos Gaulois et à assister aux prochains matchs de hockey sénior les 13 et 28 novembre prochains.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme la mairesse Danielle BEAUPRÉ et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

Cette question sera répondue lors d'une séance ultérieure :

Question de M. Denis TANGUAY

- Concernant les mesures d'atténuation des risques liés aux feux de végétation, quel est le nombre de villes où il y a eu des interventions à l'intérieur de la zone urbaine?

2026-11-431 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

QUE la séance ordinaire du 9 novembre 2026 soit levée à 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Danielle BEAUPRÉ
Présidente d'assemblée

Me Ariane CAMIRÉ
Greffière

Danielle BEAUPRÉ
Mairesse

AC/bb